

REGLEMENT JEUX – CONCOURS « SOLTIS LOUNGE 96 »

ARTICLE 1 :

SERGE FERRARI SAS, BP 54 – ZI – F 38 352 La Tour du Pin Cedex, N° SIREN 300 821 873 désignée ci-après sous le vocable **l'organisateur**, organise un jeu avec deux possibilités de gagner dans le cadre de l'opération « SOLTIS LOUNGE 96 » :

- 1- Gain potentiel en grattant une carte : Un fauteuil Sphinx Lafuma d'une valeur de 249,90€TTC ou Une Outdoor Caméra Somfy d'une valeur de 269,00€ TTC ou un bon d'achat d'une valeur de 150,00€TTC ou un porte-clés Serge Ferrari d'une valeur de 10,00€TTC.
- 2- Gain potentiel au tirage au sort : Un bon voyage d'une valeur de 3 000,00€TTC à utiliser à l'agence Terres Libres de La Tour Du Pin (38).

La participation est soumise à la demande de devis d'un store-banne équipé d'une toile Serge Ferrari Soltis Lounge 96.

Les règles de ce jeu sont fixées dans le présent règlement comportant 10 articles.

ARTICLE 2 :

Le jeu se déroulera du 15/02/2020-07h30 au 30/06/2020-24h00.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est organisé par l'organisateur.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant fait une demande de devis pour un store-banne équipé d'une toile Serge Ferrari Soltis Lounge 96 dans un point de vente participants à l'opération et désignés ci-après sous le vocable **distributeurs** de produits Serge Ferrari, à l'exclusion du personnel de l'organisateur, des distributeurs et de leurs familles.

ARTICLE 4 :

La participation à ce jeu se fait en 2 volets :

1- Au niveau local dans les points de vente participants :

Une carte à gratter est remise pour toute demande devis pour un store-banne équipé d'une toile Serge Ferrari Soltis Lounge 96.

Gain potentiel en grattant une carte : Un fauteuil Sphinx Lafuma d'une valeur de 249,90€TTC ou Une Outdoor Caméra Somfy d'une valeur de 269,00€ TTC ou un bon d'achat d'une valeur de 150,00€TTC ou un porte-clés Serge Ferrari d'une valeur de 10,00€TTC.

2- Au niveau national : tirage au sort.

Pour s'inscrire, le client doit se rendre sur www.challengesoltislounge.fr pour remplir le formulaire d'inscription.

Gain potentiel au tirage au sort : Un bon voyage d'une valeur de 3 000,00€TTC à utiliser à l'agence Terres Libres de La Tour Du Pin (38) www.terreslibres.fr .

Le tirage au sort est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse) et est réservé aux personnes majeures.

ARTICLE 5 :

Les lots distribués à l'occasion de ce jeu sont détaillés ci-dessous.

Au niveau local :

- Fauteuils Sphinx Lafuma : valeur unitaire de 249,90€TTC
- Outdoor Caméras Somfy : valeur unitaire de 269,00€ TTC
- Bons d'achat d'une valeur : valeur unitaire de 150,00€TTC
- Portes-clés Serge Ferrari : valeur unitaire de 10,00€TTC.

Au niveau national :

Un bon voyage d'une valeur de 3 000,00€TTC à utiliser à l'agence Terres Libres de La Tour Du Pin (38) www.terreslibres.fr : Valeur de 3 000,00 €TTC

Les lots gagnés sont incessibles, intransmissibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 6 :

Au niveau local, les dotations sont à retirer jusqu'au 31 juillet 2020 16 heures 00 dans le magasin ayant distribué la carte à gratter gagnante.

Au niveau national, le gagnant du tirage au sort sera averti par l'organisateur soit par téléphone, soit par courriel, soit par courrier postal au vu des coordonnées fournies sur le formulaire d'inscription.

Le tirage au sort aura lieu le 6 juillet à 14 heures par l'organisateur du jeu dans les locaux de l'agence de communication CTOUTKOM – 10 rue Jean Marcuit à Lyon (69009).

ARTICLE 7 :

L'organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

ARTICLE 8 :

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute modification fera l'objet d'un dépôt en l'étude de la SELARL JURIKALIS – Huissiers de Justice Associés à la Résidence de VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône- 69400), 194 Rue Charles Germain.

ARTICLE 9 :

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement du présent jeu.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants au jeu, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer auprès de l'organisateur du jeu concours.

Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

ARTICLE 10 :

Le règlement complet de ce jeu est déposé en l'Etude de la SELARL JURIKALIS – Huissiers de Justice Associés à la Résidence de VILLEFRANCHE SUR SAONE (Rhône- 69400), 194 Rue Charles Germain.

Il est consultable sur www.challengesoltislounge.fr

